

Syndicats de chasse : lots n° 241 - 242 - 266 - 268
--

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance des membres des syndicats mentionnés plus haut que, conformément à l'article 43 de la loi du 25 mai 2011 relative à la chasse,

le compte de l'année cynégétique 2024/2025

et

le rôle de répartition de l'année cynégétique 2025/2026

sont ouverts pour consultation pendant 15 jours,

du 15 mai au 30 mai 2025

auprès du secrétaire-trésorier Henri BISSEN.

Tout intéressé a le droit d'introduire par lettre recommandée une réclamation motivée dans le mois de sa publication contre le rôle de répartition auprès du Ministre de l'Environnement.

Henri BISSEN, secrétaire-trésorier - tél : 621 63 63 53 e-mail : bissenh@pt.lu

Sections cadastrales concernées :

Vichten - Bissen - Béiwen/Atert - Useldeng - Préizerdaul - Groussbous - Mäerzeg